



COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FÉVRIER 2019

Présents : François BLANCHON (Charensat) ; Karine BOURNAT GONZALEZ (Neuf-Eglise) ; Michelle BOUSCAVERT (Saint-Eloy-les-Mines) ; Jean-Claude CAZEAU (La Cellette) ; Daniel CLUZEL (Gouttières) ; Claude DEQUAIRE (Saint-Eloy-les-Mines) ; Jacqueline DUBOISSET (Saint-Eloy-les-Mines) ; Henri DUBREUIL (Saint-Gervais-d'Auvergne) ; Annelise DURON (Le Quartier) ; Bernard FAVIER (Saint-Priest-des-Champs) ; Jean-Claude GAILLARD (Saint-Gervais-d'Auvergne) ; Jérôme GAUMET (Pionsat) ; Marc GIDEL (Espinasse) ; Michel GIRARD (Saint-Gervais-d'Auvergne) ; Gilles GOUYON (Saint-Priest-des-Champs) ; Huguette GUERLING (Saint-Eloy-les-Mines) ; Jocelyne LELONG (Sauret-Besserve) ; Claire LEMPEREUR (Montaigut-en-Combraille) ; Annie MANSAT (Montaigut-en-Combraille) ; Daniel MAZUEL (Menat) ; Christiane MOUGEL (Pionsat) ; Roger OLLIER (Buxières-sous-Montaigut) ; Laurence ORIOL (Roche d'Agoux) ; Viviane RAVET (Saint-Hilaire de Pionsat) ; Pierrette DAFFIX RAY (Youx) ; Michel RIEU (Ayat-sur-Sioule) ; Alain ROBERT (Saint-Eloy-les-Mines) ; Jean-Marc SAUTERAU (Montaigut-en-Combraille) ; Didier SAVY (Youx) ; Marie-Thérèse SIKORA (Saint-Eloy-les-Mines) ; Jacques THOMAS (Sainte-Christine) ; André VERGE (Biollet) ; André VERNADAT (Moureuille).

Absents ayant donné procuration : Eva BERNARD (Saint-Eloy-les-Mines) ayant donné procuration à Marie-thérèse SIKORA ; Laurent DUMAS (Saint-Maigner) ayant donné procuration à Henri DUBREUIL (Saint-Gervais-d'Auvergne) ; Nicole MAGNIER (La Crouzille) ayant donné procuration à André VERNADAT (Moureuille) ; Michelle POMPILI (Saint-Eloy-les-Mines) ayant donné procuration à Alain ROBERT (Saint-Eloy-les-Mines)

Excusés remplacés par le suppléant : Sylvain DURIN (Servant) remplacé par Gilles CHAMPOMMIER (Servant) ; Jean MICHEL (Lapeyrouse) remplacé par Alain VIRMONT (Lapeyrouse)

Excusés : Marc BEAUMONT (Virlet) ; Serge BODEAU (Ars-les-Favets) ; Christian BREYNE (Vergheas) ; François BRUNET (Saint Maurice près de Pionsat) ; Guy CHARTOIRE (Durmignat) ; Christopher DEMBIK (Saint-Eloy-les-Mines) ; Claude DUBOSCLARD (Bussières près Pionsat) ; Bernard DUVERGER (Teilhet) ; Florence FUENTES (Saint-Gervais-d'Auvergne) ; Christian JOUHET (Saint-Eloy-les-Mines) ; Pierre MONTEIL (Saint-Eloy-les-Mines) ; Odette PAYRARD (Château-sur-Cher) ; Bernard PENY (Pionsat) ; René POUMEROL (Saint-Julien-la-Geneste)

Secrétaire : Mme Bournat Gonzalez Karine

Avant d'ouvrir la séance, les membres du Conseil observent une minute de silence pour le fils de Madame TIXIER, aide à domicile au CIAS.

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint. Il passe ensuite à l'ordre du jour

Approbation des comptes rendus des Conseils des 22 octobre 2018, 8 novembre 2018, 5 décembre 2018 et 22 janvier 2019

Madame MANSAT précise qu'elle ne prend pas part aux votes des précédents Conseils où elle n'était pas présente.

Madame DURON souhaite que l'on rajoute son départ après les suspensions de séance et avant l'annonce du vote blanc du groupe de Madame SIKORA dans le compte-rendu du 22 octobre.

Monsieur ROBERT souhaite que soit mieux précisé dans le vote des sujets enfance/jeunesse qu'il avait bien procuration ainsi que Madame POMPILI.

Le Président met aux voix les comptes-rendus.

Adopté à l'unanimité avec les corrections apportées.

Application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales – Décisions du Président :

Le Président donne la parole à Mme Benoit qui expose les décisions prises.

Sur la décision de l'éveil musical à la micro-crèche de Saint-Gervais, Monsieur ROBERT demande s'il s'agit de la reconduction d'une action déjà proposée. Il lui est répondu que oui. Madame SIKORA demande si le service est compris dans le contrat de la CAF. Il lui est également répondu positivement.

Assurances du personnel – Adhésion au contrat groupe Center de Gestion

Le Président donne la parole à Madame BENOIT qui explique que lors de la séance du 5 décembre 2018, une délibération avait été adoptée afin d'adhérer prioritairement au contrat groupe du Centre de Gestion, ou à défaut, de conclure en direct un contrat auprès de la société d'assurance Sofaxis.

Après négociations avec le Centre de Gestion, la Communauté de Communes vient d'être intégrée au contrat groupe pour les agents CNRACL et IRCANTE. La convention correspondante vient de leur être transmise, afin qu'elle prenne effet au 1^{er} janvier 2019.

Toutefois, afin de finaliser le contrat, il est désormais nécessaire de se positionner sur les taux et prestations précisées ci-dessous que propose le Centre de Gestion :

Contrat groupe assurance des risques statutaires CNRACL :

Option	Formules de franchise*	Remboursement des Indemnités Journalières		Taux**	Assiette de cotisation
Option 1	10 jours en maladie ordinaire	100 %		7,55 %	<u>De base :</u> Traitement annuel brut indiciaire soumis à retenue pour pension + NBI <u>En option :</u> Possibilité d'intégrer dans l'assiette : A - le SFT B - le régime indemnitaire C - tout ou partie des charges patronales
Option 2	15 jours en maladie ordinaire	100 %		7,16 %	
Option 3	30 jours en maladie ordinaire	100 %		6,58 %	
Option 4	10 jours en maladie ordinaire	80 %		6,11 %	
Option 5	15 jours en maladie ordinaire	80 %		5,80 %	
Option 6	30 jours en maladie ordinaire	80 %		5,33 %	

* Garantie de tous les risques (décès, accident, maladie, longue maladie et maladie de longue durée maternité/paternité/ adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité).

** Ces taux ne comprennent pas la participation financière due au Centre de gestion pour les missions d'assistance administrative à la mise en œuvre des contrats d'assurance groupe.

NB : le taux est garanti pendant toute la durée du contrat.

Contrat groupe assurance des risques statutaires IRCANTEC :

Option	Formule de franchise*	Remboursement des Indemnités Journalières	Taux**	Assiette de cotisation
Option 1	10 jours en maladie ordinaire	100 %	0,95 %	<u>De base :</u> Traitement annuel brut indiciaire soumis à retenue pour pension + NBI
Option 2	15 jours en maladie ordinaire	100 %	0,85 %	<u>En option :</u> Possibilité d'intégrer dans l'assiette : A - le SFT B - le régime indemnitaire C - tout ou partie des charges patronales

* Garantie de tous les risques (accident de service, maladie professionnelle, temps partiel thérapeutique, congé pour maladie grave, maladie ordinaire, maternité/paternité/accueil de l'enfant/adoption).

** Ces taux ne comprennent pas la participation financière due au Centre de gestion pour les missions d'assistance administrative à la mise en œuvre des contrats d'assurance groupe.

NB : le taux est garanti pour une durée de trois ans.

Elle précise que de plus, le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme a, conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984, mis en place une mission facultative d'assistance administrative à la mise en œuvre des contrats d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires, indissociable du contrat groupe.

Cette mission, donne lieu à une participation financière de la part de l'établissement, dont le montant est fixé comme suit :

- 0.19 % de la globalité de la masse salariale assurée pour le contrat CNRACL,
- 0.04 % de la globalité de la masse salariale assurée du contrat IRCANTEC,

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'adhérer à la mission d'assistance administrative à la mise en œuvre des contrats d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires,
- d'approuver les taux suivants :

1 - POUR LES AGENTS AFFILIES A LA CNRACL :

Indiquer les modalités retenues :

Option choisie : 1

Options retenues en matière d'assiette de cotisation : A + B + C

2- POUR LES AGENTS AFFILIES A L'IRCANTEC :

Indiquer les modalités retenues :

Option choisie : 1

Options retenues en matière d'assiette de cotisation : A + B + C

Adopté à l'unanimité.

CIAS Election de deux administrateurs suite à la démission de deux membres

Le Président précise que Monsieur Jean-Marc SAUTERAU et Madame PAYRARD ont démissionné de leur fonction de membre du Conseil d'Administration du CIAS et qu'il convient donc de pourvoir au remplacement des postes vacants.

Monsieur SAUTERAU intervient pour expliquer sa démission, souhaitant se recentrer sur ses missions de Vice-Président du développement économique, de l'agriculture et de la forêt ainsi que sur son poste à la mairie de Montaigut-en-Combraille.

Le Président fait appel à candidature. Mesdames DUBOISSET et MANSAT se portent candidates. Le Président fait procéder à l'élection. Mesdames DUBOISSET et MANSAT sont élues à l'unanimité (abstention de Mme LEMPEREUR).

Les nouveaux membres élus du CIAS sont donc :

Membre élu	BOURNAT-GONZALEZ	Karine
Membre élu	CHARTOIRE	Guy
Membre élu	DAFFIX RAY	Pierrette
Membre élu	DUBOSCLARD	Claude
Membre élu	DUBOISSET	Jacqueline
Président	DUBREUIL	Henri
Membre élu	DUMAS	Laurent

Membre élu	DURIN	Sylvain
Membre élu	DURON	Annelise
Membre élu	DUVERGER	Bernard
Membre élu	FAVIER	Bernard
Membre élu	LELONG	Jocelyne
Membre élu	MANSAT	Annie
Membre élu	MAZUEL	Daniel
Membre élu	ORIOU	Laurence
Membre élu	POMPILI	Michèle
Membre élu	RIEU	Michel

SMADC : Changement de délégué suite à démission

Le Président rappelle aux membres du Conseil que Mme ORIOU, par lettre en date du 12 janvier 2019, a fait part de son souhait de démissionner de son poste de déléguée communautaire titulaire au sein du SMADC.

Madame ORIOU prend la parole et explique que sa démission est due à la fois à la charge de travail générée par sa mission de Vice-Présidente pour la gestion des EHPAD mais également car elle trouverait plus judicieux que ce soit le Président, Monsieur DUBREUIL qui siège à sa place. Les deux autres Communautés de Communes ont en effet délégué leur Président à ce poste. Monsieur DUBREUIL fait appel à candidature. Il est seul candidat et est élu à l'unanimité.

La nouvelle liste des délégués communautaires au SMADC est donc la suivante :

Délégués titulaires		Délégués suppléants	
1 ^{er} délégué	M. GIRARD Michel	1 ^{er} délégué	M. GAILLARD Jean-Claude
2 nd délégué	M. DUVERGER Bernard	2 nd délégué	Mme BOURNAT-GONZALEZ Karine
3 ^{ème} délégué	M. DUBREUIL Henri	3 ^{ème} délégué	M. BRUNET François

Comité de programmation LEADER : modification des délégués

Suite à la démission de Madame GUITTONY, et sur proposition de Madame BOURNAT-GONZALEZ, le Président présente la candidature de Monsieur Davy BELLARD au sein du collège privé du comité de programmation LEADER. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

La nouvelle liste des représentants du comité de programmation LEADER est la suivante :

Collège	Représentants titulaires	Représentants suppléants
Public	M. François BRUNET	Mme Claire LEMPEREUR
Public	M. Bernard FAVIER	M. Henri DUBREUIL
Public	M. Sylvain DURIN	M. Bernard DUVERGER
Privé	Mme Annelise LESCURE	M. Jean-Christophe JANNY
Privé	M. Davy BELLARD	Mme Régine ARNAUD
Privé	M. Alain ROBERT	Mme Nadine BOISSONNET-MICHEL

Attributions de subventions dans le cadre de l'OPAH

Madame DUBOISSET, Vice-Présidente en charge de l'habitat indique avoir reçu dans le cadre du PIG les dossiers de demande de subvention suivants :

Bénéficiaire	PO ou PB	Adresse de l'immeuble	Travaux envisagés	Montant HT des Travaux	Plafond de la subvention de la communauté de communes	Taux de subvention de la communauté de communes	Total subventions (Anah, Habiter mieux, Commune de St Eloy, CC Pays de St Eloy)	%
Mme MARY Thérèse	PO	Biorat 63700 YUUX	Travaux d'économies d'énergie	3 405 €	170,00 €	5%	2 212,89 €	65%
M. MARION Yannick	PO	15 rue des Chapounes 63700 SAINT ELOY LES MINES	Travaux d'amélioration énergétique	9 351 €	467,55 €	5%	6 078,50 €	65%
M. PICAVEZ Claude	PO	39 rue des Rinchauds 63700 SAINT ELOY LES MINES	Travaux d'économies d'énergie	7 081 €	354,05 €	5%	5 664,65 €	80%
Mme DURIN Alice	PO	3 rue du Palais 63700 MONTAIGUT EN COMBRAILLE	Travaux d'économies d'énergie	9 175 €	458,75 €	5%	5 963,75 €	65%
Mme BOUSCAVERT Michelle	PB	87 rue des Bayons 63700 SAINT ELOY LES MINES	Travaux de moyenne dégradation	42 879 €	2 143,95 €	5%	20 255,70 €	47%
Mme CHEVILLARD Marlène	PO	2 rue du Puits Est 63700 SAINT ELOY LES MINES	Travaux d'économies d'énergie	33 057 €	1 000,00 €	5%	16 000,00 €	48%
M. DARD Olivier	PB	68 rue Jean Jaurès 63700 SAINT ELOY LES MINES	Travaux de réhabilitation globale	48 604 €	2 430,00 €	5%	32 242,00 €	66%
M. ROUCHON Daniel	PO	Le Pont du Bourg 63700 SAINT ELOY LES MINES	Travaux d'économies d'énergie	14 528 €	726,00 €	5%	9 442,80 €	65%
M. et Mme MARCHAND Elisabeth et Yves	PO	Impasse de la Bouble 63700 SAINT ELOY LES MINES	Travaux de réhabilitation globale	63 443 €	5 000,00 €	10%	42 000,00 €	66%
Mme BIOLLAY Nathalie	PO	Rue Basse Vernade 63700 SAINT ELOY LES MINES	Travaux d'économies d'énergie	19 734 €	987,00 €	5%	12 453,90 €	63%
Mme CATHALIFAUD Anne	PO	40 rue Gilbert Conchon 63700 SAINT ELOY LES MINES	Travaux d'économies d'énergie / mise aux normes électriques propriétaire accédant	17 071 €	854,00 €	5%	12 777,60 €	75%
M. HILMOINE Christophe et Mme FONT Florence	PB	12 rue Gilbert Conchon 63700 SAINT ELOY LES MINES	Travaux de mise en conformité au titre du RSD et du décret décence	4 897 €	245,00 €	5%	2 204,25 €	45%

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'accorder à chacun de ces propriétaires une subvention calculée en appliquant le taux de subvention de la Communauté de Communes (précisé dans le tableau ci-dessus) au montant définitif HT des travaux. Le montant de cette subvention sera limité au plafond de subvention de la Communauté de Communes également précisé dans le tableau ci-dessus. La date d'accusé de réception du dossier de demande d'aide par l'ANAH fera foi pour autoriser le démarrage des travaux,

- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Attribution de subventions dans le cadre du PIG

Madame DUBOISSET, Vice-Présidente en charge de l'habitat indique avoir reçu dans le cadre du PIG les dossiers de demande de subvention suivants :

Bénéficiaire	PO ou PB	Adresse de l'immeuble	Travaux envisagés	Montant HT des Travaux	Plafond de la subvention de la communauté de communes	Taux de subvention de la communauté de communes	Total subventions (Anah, Habiter mieux, CC Pays de St Eloy)	%
Mme PAYRARD Antonia	PO	Le Bost 63640 BIOLLET	Travaux autonomie de la personne	10 948 €	547,40 €	5%	6 021,40 €	55%
M. DEFAYE Sébastien	PO	Enval 63330 PIONSAT	Amélioration énergétique	26 458 €	1 000,00 €	5%	9 600,00 €	36%
M. GARCIA Christian	PO	La Gare 63390 GOUQUIERES	Amélioration énergétique	26 371 €	1 000,00 €	5%	13 000,00 €	49%
M. KIEFFER Cèdeic	PO	Chez Barret 63330 PIONSAT	Amélioration énergétique	12 017 €	600,85 €	5%	6 008,50 €	50%
M. LACOMBE Michel	PO	Les Bouchauds 63390 GOUQUIERES	Amélioration énergétique	16 941 €	847,05 €	5%	11 011,65 €	65%
Mme POUWEROL Brigitte	PO	Moulin Bel 63640 CHARENSAT	Amélioration énergétique	27 389 €	1 000,00 €	5%	9 600,00 €	35%
Mme Noëlle CHAFFREIX	PO	Bascobert 63640 BIOLLET	Amélioration énergétique	21 502 €	1 000,00 €	5%	13 000,00 €	60%
M. SERANGE Michel	PO	Le Mazet 63390 GOUQUIERES	Amélioration énergétique	5 071 €	253,55 €	5%	2 535,50 €	50%
M. SIVADE Flogan	PO	Les Penots 63560 SERVANT	Amélioration énergétique	29 774 €	1 000,00 €	5%	13 000,00 €	44%
M. CHEVALOT Gérard	PO	Le Petit Moulin 63330 LE QUARTIER	Amélioration énergétique	20 288 €	1 000,00 €	5%	13 000,00 €	64%

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'accorder à chacun de ces propriétaires une subvention calculée en appliquant le taux de subvention de la Communauté de Communes (précisé dans le tableau ci-dessus) au montant définitif HT des travaux. Le montant de cette subvention sera limité au plafond de subvention de la Communauté de Communes également précisé dans le tableau ci-dessus. La date d'accusé de réception du dossier de demande d'aide par l'ANAH faisant foi pour autoriser le démarrage des travaux,

- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

L'attention est attirée sur le fait que le dossier de Madame PAYRARD Antonia sera peut-être annulé compte tenu, a priori, d'un départ en maison de retraite.

Convention d'animation GEMAPI Sioule

Arrivée de Monsieur BLANCHON

Madame BOURNAT-GONZALEZ rappelle que lors du conseil du 25 septembre 2018, le Conseil Communautaire avait déjà validé le principe de création d'une animation mutualisée pour la GEMAPI côté Sioule.

Il est nécessaire désormais, pour la Communauté de Communes, de préciser les modalités de partenariat développé dans le cadre de la mutualisation de l'animation du service GEMAPI, et notamment de préciser les modalités précises de financement (15% part fixe et 85% part variable en fonction du linéaire des berges de chaque Communauté de communes),

Elle rappelle le budget prévisionnel :

Dépenses 2019		Recettes 2019	
Nature	Montant	Nature	Montant
Salaire (1ETP)	38 026.32	LEADER	34 984.21
Frais de fonctionnement	5 703.95	Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans	4 406.00
		Communauté de communes Pays de Saint Eloy	2 488.23
		Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge	1 505.77
		Autofinancement	346.06
TOTAL	43 730.27	TOTAL	43 730.27

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la convention transmise aux conseillers communautaires pour l'animation mutualisée du service GEMAPI, prévoyant une contribution financière de 2488,23 € au titre de l'année 2019 pour la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy,

- d'autoriser le Président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité.

Madame DAFFIX-RAY profite du fait qu'il soit traité de l'environnement pour alerter sur la nécessité que les conseils municipaux délibèrent avant le 1^{er} juillet pour se positionner sur le transfert des compétences eau et assainissement. Le Président indique qu'un courrier sera envoyé aux communes à ce sujet.

Travaux de rénovation du petit patrimoine bâti sur le territoire communautaire

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé, dans le cadre de l'article 36-II de l'ordonnance n° 2015.899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, le 12 décembre 2018 sur La Montagne 63 et sur le profil acheteur centreofficielles.com pour le marché « travaux de rénovation du petit patrimoine bâti sur le territoire communautaire initiés dans le cadre d'une démarche développement ».

A la date limite de remise des offres, à savoir le 21 janvier 2019, une seule offre est parvenue conforme dans les délais.

Considérant qu'après analyse de l'offre négociée, celle-ci répond parfaitement au cahier des charges (proposition de 16 chantiers répartis sur 10 communes : Charensat, Espinasse, Gouttières, Menat, Sainte Christine, Saint-Gervais d'Auvergne, St Priest des Champs, Sauret-Besserve, Youx, Montaigut en Combrailles) et que l'offre est dans l'estimation financière du marché,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'attribuer, une fois les accords de subventionnement définitivement obtenus, et sous réserve de la validation par le Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE) du projet de chantier d'insertion porté par l'association Combrailles Entreprendre, le marché de travaux de rénovation du petit patrimoine bâti sur le territoire communautaire à l'Association Combrailles Entreprendre, pour un montant de 33 333€ HT (40 000€ TTC).
- d'autoriser le Président à signer le marché correspondant, dès la subvention LEADER à hauteur de 80% du montant HT des travaux obtenue et le chantier d'insertion validé.

Adopté à l'unanimité (M FAVIER et Mme LELONG ne prennent pas part au vote).

Le Président déplore les problèmes administratifs et financier actuels de La Bujade ainsi qu'un manque de roulement au sein des bénéficiaires du chantier d'insertion. Il souhaite avoir communication d'un rapport d'activité de l'association.

Monsieur GAUMET souhaiterait qu'une réflexion soit conduite en matière de petit patrimoine pour savoir ce qu'il serait utile de valoriser prioritairement.

Tarif(s) d'intervention de l'animateur multimédia dans le cadre du projet « l'informatique en un clic » porté par le CIAS du Pays de Saint Eloy

Madame DUBOISSET explique que le CIAS du Pays de Saint Eloy souhaite mettre en place un projet d'ateliers informatiques itinérants afin de favoriser l'autonomie administrative des seniors et rompre leur isolement social. Pour ce faire, il a répondu à un appel à projet et recherche des prestataires pour assurer cette animation.

La Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy pourrait effectuer via son animateur multimédia ces prestations.

Néanmoins pour cela il est nécessaire de fixer un tarif.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- de fixer à 3 565,00 € TTC le tarif forfaitaire pour cette animation comprenant :
 - * une intervention de l'animateur multimédia pour 6 sessions de 10 séances d'une heure chacune (5 personnes par séance) sur différentes parties du territoire communautaire,
 - * tous les frais annexes (consommables, déplacements...).
- d'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à cette prestation

Madame SIKORA intervient pour dire qu'un même service existe sur sa commune et qu'elle ne comprend pas la raison de ce doublon.

Madame DAFFIX-RAY pour sa part, pense qu'il est indispensable sur le territoire de combler la fracture numérique.

Madame DUBOISSET explique que ce service sera un plus justement pour le territoire d'autant que ce service sera entièrement financé.

Adopté à l'unanimité.

Attribution de subvention : UDAAR03

Madame DUBOISSET informe les membres du Conseil de la lettre de demande de subvention en date du 11 janvier 2019 de l'association UDAAR 03 à hauteur 4000€.

Considérant le fait que les buts poursuivis par l'UDAAR 03 et notamment son activité de diffusion et d'animation du réseau de cinéma itinérant sur le territoire communautaire s'inscrivent tout à fait dans les objectifs poursuivis par la Communauté de communes dans le domaine culturel,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'attribuer à L'UDAAR 03 la subvention de 4000€

Adopté à l'unanimité.

Madame DUBOISSET remercie les amicales laïques qui s'occupent de la billetterie bénévolement. Les élus se félicitent de cette action très appréciée.

Départ de Madame SIKORA

Motion proposée par le VALTOM sur l'augmentation des coûts de gestion des déchets

Madame LEMPEREUR prend la parole et présente la motion communiquée aux conseillers communautaires avec l'ordre du jour.

Après discussion, celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Fin de séance

Points divers évoqués à la suite du conseil communautaire

Le Président informe les conseillers communautaires d'une demande de rendez-vous, formulée par les gilets jaunes auprès des Maires. Ils souhaiteraient que la Communauté de Communes soit facilitateur de cet échange en mettant éventuellement à disposition une salle et en étant le relais auprès des élus. Le Président précise qu'une date sera communiquée aux Maires qui souhaiteraient participer.

Madame DAFIX-RAY rappelle que justement l'AMF souhaitait bien que les Maires ne soient pas organisateurs de ces débats mais facilitateurs.